

Un cabinet d'exception dédié aux Entreprises

Diligence, compétence, proximité... tels sont les principaux avantages dont bénéficient les clients de ce cabinet novateur. Pionnier dans l'accompagnement du créateur d'entreprise et l'essor des startups depuis leur création jusqu'à leur transmission, TRINITY Avocats a l'art d'adapter ses services en Droit des Affaires.



Maître Franck Cardon

Des qualités créatrices de valeurs solides

Plus qu'un cabinet de droit traditionnel, TRINITY Avocats est une alternative reconnue à l'accessibilité du Droit des affaires. Proche de ses clients et de leurs problématiques quotidiennes, son dirigeant Franck Cardon s'est volontairement entouré de collaborateurs issus ou proches du monde de l'entreprise. « Notre but est d'accompagner aussi bien les créateurs d'entreprise de petites structures que les PME de toutes tailles dans l'essor de leurs projets », déclare Maître Cardon. « En leur offrant un véritable service juridique

externalisé tant en droit des affaires, qu'en droit du travail et droit fiscal, ils se sentent mieux protégés et armés dans un environnement juridique et économique souvent complexe ».

Les secrets du succès du cabinet ? Placer l'Homme du Projet au cœur de ses interventions, quels que soient la taille et le type d'activité de la société, faire bénéficier aux professionnels, institutionnels et dirigeants d'une assistance juridique personnalisée et multidisciplinaire, leur transmettre son savoir-faire en actualisant constamment leurs connaissances et en leur faisant profiter d'un pôle spécifique « Économie Sociale et Solidaire »

Organisation & Efficacité : maîtres mots d'un cabinet bien agencé

Structure à taille humaine, flexibilité, sens du contact et des réalités, engagement de toute l'équipe... chez TRINITY Avocats, le droit des clients s'impose au quotidien. « Nous tenons à rester toute l'année force de propositions », souligne F. Cardon. « Tous unis dans un idéal commun, nous formons un lien solide entre les entreprises, la Justice et les autres acteurs judiciaires, la connaissance et la pratique du Droit ». La preuve ? Si certains clients du cabinet

ont connu de graves difficultés et ont dû cesser leurs activités, aucun d'entre eux en contrat « abonnement » ou « suivi annuel » n'a déposé le bilan.

Des exemples de réussites significatifs

Les dirigeants d'une société spécialisée dans l'assistance médico-technique à domicile se sont adressés au cabinet dès sa création. « Après avoir constitué la structure, nous avons conseillé le client dans la détermination de la faisabilité juridique, fiscale et sociale de son projet », précise F. Cardon. Forts de leur succès rapide et assurés d'une forte croissance au sein du marché environnant, le cabinet a également assisté ses clients lors de la création d'un réseau de franchise et du développement de l'enseigne au niveau national... nécessitant de nouvelles demandes d'assistance en droit fiscal et patrimonial, en droit du travail et droit de la propriété intellectuelle. Résultat : « Nous demeurons aujourd'hui le conseil quotidien des fondateurs et des membres du réseau qui ne cesse de s'accroître ».

« Nous avons aussi étroitement participé, dernièrement, à l'accompagnement de la reprise de la Société BATIOLOC spécialisée dans la location et la vente de bâtiments modulaires à travers ses 4 agences sur le territoire national, ses 45 employés, et son parc de plus de 3 200 modules. Après le décès de la dirigeante, nous avons rédigé la documentation juridique de la transmission de cette entreprise avec succès ».



L'équipe de TRINITY Avocats



TRINITY Avocat
Pôle Droit de l'Entreprise animé
et dirigé par M^e Franck CARDON
Cabinet LILLE Métropole
Tél. 03 62 65 81 54
franck.cardon@trinity-avocats.fr
www.trinity-avocats.fr